

Taxe au sac

Mode d'emploi



Pourquoi une taxe au sac ?

Parce que la loi fédérale l'impose depuis... 1996!

Avec la taxe au sac, chaque personne paie en fonction de la quantité de déchets qu'elle produit. Rendu obligatoire en 1996 par une révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, le principe du pollueur-payeur a été progressivement introduit dans tous les cantons suisses. Objectif : augmenter le taux de recyclage et économiser les ressources. Car si les Suisses sont des champions du recyclage, nous sommes aussi champions de la production des déchets.

Qu'est-ce qui change ?

Un sac blanc et rouge remplacera le sac noir actuel.

A partir du 1er janvier prochain, des sacs blancs arborant le slogan «Trier? C'est pas sorcier» seront vendus dans les magasins. Il s'agira du sac taxé réservé au Valais romand. A partir de cette date, seul ce sac sera autorisé à être jeté dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères, une amende sera être infligée en cas de non-respect.



Combien ça coûte ?

1 franc 90 le sac de 35 litres

Chaque sac de 35 litres coûtera 1 franc 90.

Le prix des autres sacs sera de

- 0,95 franc - le modèle 17L
- 1 franc 90 - le modèle 35L
- 3 francs 40 - le modèle 60L
- 6 francs 20 - le modèle 110L.

A noter qu'à chaque fois que vous achetez un sac, près de 80% de son prix est reversé à votre commune, le solde finançant sa fabrication et sa distribution.

La taxe de base, couvrant le coût des infrastructures (notamment construction et entretien des installations d'élimination des déchets urbains), sera calculée en fonction du logement. Le tarif annuel représentera le cumul les éléments suivants:

- une taxe afférente au type de logement (< 35 m² >)
- une taxe liée au volume construit (m³).

Des mesures d'accompagnements sont prévues pour les enfants et pour les personnes qui, pour des raisons médicales, produisent beaucoup de déchets.

Pourquoi trier ?

Pour le bien de notre environnement

Vous l'aurez compris, le jeu consiste donc, à partir du 1er janvier 2018, à tout mettre en œuvre pour remplir le plus lentement possible votre sac d'ordures ménagères afin d'utiliser un minimum de sacs. Une série de nouvelles habitudes de tri vous permettra d'y arriver. Le site web www.trier-pas-sorcier.ch, dans sa section «Tri, mode d'emploi», prodigue de très nombreux conseils pour vous aider à trier mieux.

















Bon à savoir

Les commerces sont obligés de reprendre les appareils !

Selon l'OREA (ordonnance sur la restitution la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques), art. 4, les commerçants sont tenus de reprendre gratuitement les appareils de la sorte qu'ils proposent dans leur assortiment.

Information et mode d'emploi pour l'introduction de la taxe au sac



Chaque déchet à sa place				
Pictogramme	Genre de déchets	Collecte	Définition	A ne pas déposer
	Ordures ménagères	Ecopoints Containers	Déchets urbains combustibles non recyclables	Les matériaux recyclables
	Verre	Ecopoints Déchetterie	Le verre d'emballage, bouteilles, pots de confiture, ...	La porcelaine, la céramique, les vitres, les miroirs
	Papier & Carton	Ecopoints Déchetterie	Emballages en carton, journaux, revues, livres de poche	Papier ménage, serviettes, sacs en papier, emballage produits congelés (ordures ménagères)
	PET	Magasins, Ecopoints Déchetterie	Les bouteilles de boisson PET munies du logo	Les bouteilles de shampoing, de lait, de détergent, d'huile, de vinaigre (retour magasin ou ordures ménagères)
	Huiles	Déchetterie	Huile alimentaire et huiles minérales	Ne pas mélanger les deux types d'huile
	Textiles et chaussures	Ecopoints Déchetterie	Vêtements, chaussures propres	Jouets (retour magasin, magasin de seconde main si en bont état), habits sales ou cassés (ordures ménagères)
	Alu & Fer blanc	Ecopoints, Déchetterie Magasins	Tous types de métaux	Plastiques
	Capsules en alu	Revendeurs, Magasins Déchetterie	Capsules de type Nespresso	Toutes autres capsules (ordures ménagères)
	Piles	Magasins Déchetterie	Accumulateurs, piles et batteries	Veillez signaler les accus endommagés aux responsables, danger d'incendie!
	Compost	Compost privé Déchetterie	Pelouse, branches, feuilles, marc de café	Cendre, litière d'animaux domestique (ordures ménagères), restes de repas
	Appar. électriques ou électroniques	Magasins Déchetterie	Tous les appareils électriques, électroniques et jouets	Retirer les piles
	Lampes et luminaires	Magasins Déchetterie	Tubes fluorescents, ampoules à économie d'énergie, LED	Ampoules à incandescence (ordures ménagères)
	Ecombrants	Déchetterie	Déchets trop grands pour un sac "de 60 litres"	Pneus, batteries, toutes les autres matières (collecte séparée)
	Inertes	Déchetterie	Verres plats, vaisselle, porcelaine, verres à boire, vases, pierres etc.	Enrobé bitumineux, béton (DMCI)
	Plastiques	Magasins	Bouteilles de lait, shampoing, lessive etc.	Autres plastiques (ordures ménagères), PET (collecte séparée)
	Médicaments Produits toxiques	Points de vente Déchetterie	Ne pas mélanger les produits entre eux	

Les déchets à mettre dans le sac blanc
<ul style="list-style-type: none"> • les berlingots (lait, jus de fruits, etc.) en carton plastifié • les emballages en plastique de viande, légumes, etc. • les papiers et cartons sales ou ayant été en contact avec de la nourriture (mouchoirs, papier-ménage, carton à pizza, etc.) • les couches-culottes, cotons-tiges, tampons et autres produits d'hygiène (serviettes hygiéniques, lingettes, brosses à dents, etc.) • les textiles hors d'usage ou souillés (peinture, cirage), chaussures comprises • les sacs d'aspirateur • les déchets composés de matières diverses indissociables tels que les emballages de bonbons, de chips, etc. • les éléments en caoutchouc tels que tuyaux, élastiques, etc. • les litières pour animaux, ... et tout autre déchet qui ne peut pas être recyclé.

Pour tout renseignement sur la taxe au sac, le site internet de référence en Valais est :

- www.taxe-au-sac-valais.ch

Pour aller plus loin, il existe de nombreux sites intéressants sur le tri des déchets comme :

- www.energie-environnement.ch/dechets-recyclage
- www.responsables.ch
- www.dechets.ch
- www.swissrecycling.ch
- www.erecycling.ch/fr

Pour tout renseignement supplémentaire:

Administration communale d'Ayent, Route d'Anzère 1, 1966 Ayent
tél. 027 399 26 26, email: info@ayent.ch - www.ayent.ch